

Déclaration liminaire CAP locales d'affectation du 9 juillet 2015

Monsieur le Président,

Le résultat du référendum grec a été sans appel pour les tenants des politiques d'austérités mises en place dans ce pays et dans toute l'Europe depuis de trop nombreuses années.

En France, les politiques de rigueur font qu'environ 50 000 postes de fonctionnaires sont restés non pourvus à la fin 2014, selon la rapporteure du budget à l'Assemblée, Valérie Rabault.

Dans les Ministères économiques et financiers ce sont 3 500 postes qui sont non pourvus dont 1 500 pour la catégorie B à la DGFIP.

Quand s'arrêteront cette hémorragie et ces plans sociaux sans nom ?

Après un nouveau tour de vis budgétaire (-2 550 emplois et 550 millions d'euros de baisse de budget), une revue des missions qui accompagne une réforme territoriale d'ampleur, une démarche stratégique qui met la DGFIP sous pression et quelques joyeusetés de type «retenue à la source», nous sommes en droit de nous poser une question et nous inquiéter : Que restera-t-il de la DGFIP dans 5 ans ?

- pour le contribuable et l'usager, que l'on presse pour qu'il n'utilise demain que la voie dématérialisée alors que son besoin de contact direct ne cesse de s'accroître,
- pour les collectivités locales qui, dans le contexte de forte pression budgétaire, ont des attentes fortes vis-à-vis de la DGFIP,
- pour l'agent qui devra encore et toujours faire plus avec moins, alors que son pouvoir d'achat baisse et que son déroulé de carrière est bouché...

Que restera-t-il de la qualité et de l'efficacité des missions d'une DGFIP qui, malgré la dégradation ambiante, demeure reconnue mais pour combien de temps ? A tel point qu'on est en droit de s'interroger sur le but véritablement

recherché par les gouvernements successifs...

Ce qui se conçoit clairement s'énonce clairement ; alors soyons clairs : la DGFIP n'est pas assez armée pour faire face aux défis actuels et futurs. Ce constat est pleinement valable pour la plupart des missions de la DGFIP, de l'accueil au contrôle fiscal en passant par le service aux collectivités.

Nous ne commenterons pas plus l'actualité grecque dans cette liminaire, si ce n'est pour dire que si ce pays en est là, c'est en partie parce que le contrôle fiscal était trop absent du paysage public et que la justice fiscale n'y était pas la valeur la plus partagée.

Il serait bon que les pouvoirs publics en retiennent une leçon car dans le domaine du contrôle fiscal, le décalage entre les annonces politiques et la réalité a rarement été aussi béant :

- programmation plombée
- CSP en difficulté et répercussion sur le CFE,
- création précipitée des pôles de contrôle revenus patrimoine
- inquiétudes sur l'avenir du contrôle départemental
- débat récurrent sur le monopole de Bercy en matière de poursuites pénales

Il faudra bien renforcer les moyens du contrôle pour gérer les informations qui s'annoncent nombreuses à partir de 2017. Faute de quoi, il ne faudra pas se plaindre lorsque la DGFIP perdra le monopole des poursuites pénales et lorsque les résultats du contrôle s'effondreront, condamnant ainsi définitivement la crédibilité de la DGFIP...

Ne serait-ce que pour dire que les syndicats ne sont pas «contre tout» : en ce qui nous concerne, nous sommes résolument «pour» :

- Une DGFIP réellement efficace au sein de laquelle les agents retrouveraient du sens à leur mission et à leur rôle.
- Une DGFIP qui serait considérée dans l'appareil d'État et qui serait dotée des moyens nécessaires à son action.
- Une DGFIP qui maîtriserait l'ensemble de ses missions.
- Une DGFIP qui ait les moyens de mieux reconnaître ses agents tant en termes de rémunérations, de remboursement de frais de déplacement que de conditions de travail.

Avant de conclure, rappelons que notre organisation syndicale sait faire la part des choses et distinguer les responsabilités. Nombre d'entre elles

relèvent il est vrai du niveau gouvernemental. D'autres relèvent du niveau directionnel.

C'est pour cette raison que nous adresserons ce jour une lettre ouverte de notre section au Directeur Général dont nous vous remettons un exemplaire.

Mais le vécu des agents que nous représentons, lui, est global.

A votre avis, que peuvent penser les agents de la DNEF qui constatent que le sous-effectif est devenu chronique à la DNEF:

- Deux agents C figurant au projet de mutation mais n'intégrant finalement pas la DNEF ne sont même pas remplacés au mouvement définitif ?
- Des postes de contrôleurs sont laissés vacants (sans toujours être remplacés par des postes de A qui plus est),
- Un nouveau service va être mise en place mais sans création d'emplois alors dans le même temps des emplois supplémentaires ont été attribués à la DVNI sans motif particulier.
- le nombre de promotions des agents issus du contrôle fiscal se réduit comme peau de chagrin.

En clair, la sanctuarisation tant affichée du contrôle fiscal c'est terminé, c'est à nous de trinquer !

Le directeur général de la DGFIP nous a rendu visite le 12 mars dernier et nous a affirmé droit dans les yeux que la lutte contre la fraude fiscale demeurerait une priorité, message d'ailleurs relayé dans de nombreuses instances. Il a même précisé que c'était un combat que la DG menait sans discontinuer en ajoutant qu'elle attendait encore plus de la DNEF qu'auparavant car celle-ci est capable de relever le défi !

Face à ces déclarations d'intention, nous avons répondu que les faits nous permettaient parfois d'en douter..

A peine 3 mois après, le DG nous donne raison : comme quoi on ne râle pas toujours pour rien!

Car au-delà des nouveaux moyens juridiques, nous nous interrogeons sur les moyens (notamment humains) alloués au contrôle fiscal.

Dans une période marquée par une fraude fiscale d'ampleur inacceptable pour nos citoyens, il est indispensable de rappeler que les agents de la DGFIP sont socialement utiles et budgétairement rentables.

Nous en venons au sujet qui nous réunit aujourd'hui.

Nous allons débattre de la première affectation locale des agents A, B depuis la réforme des affectations nationales et des nouvelles structures nationales.

Pouvez-vous nous faire un premier bilan sur ces nouvelles règles ?

Concernant, la CAPL des A :

A l'annonce de la création d'un nouveau service à la DNEF, Solidaires Finances Publiques DNEF s'est clairement positionné pour ce projet.

Nous avons toutefois demandé de la transparence dans le processus de création de ce service.

Nous avons donc demandé lors du groupe de travail :

- la création officielle des emplois au Tagerfip le plus rapidement possible
- une information large aux agents
- des informations sur les détachements à venir

Or, le projet de mouvement transmis aux organisations syndicales et aux agents fait figurer une affectation dans la nouvelle brigade pour deux inspectrices arrivant d'autres directions et ne comporte aucune indication sur les détachements internes à la DNEF.

Nous vous demandons donc dans le cadre de cette CAP locale d'affectation des A une information sur les agents susceptibles d'être détachés dans cette nouvelle brigade. Nous avons coutume de recevoir les détachements avant la CAPL, au moment du projet, il serait dommageable que cela change.

De plus, nous souhaitons savoir si les agents qui n'ont pas été retenus ont été reçus par la Direction et si les motifs de ce refus leur ont été bien expliqués.

En effet, si nous pouvons admettre qu'une certaine expérience soit requise, il ne faudrait pas que le préalable pour postuler soit de disposer de toutes les connaissances nécessaires, privant ainsi les agents de la possibilité de compléter leur expérience professionnelle par de la formation adaptée.

Nous remercions nos collègues des RH pour le travail effectué.